



MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIERE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

Absent excusé : Monsieur DURET Gérard.

Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : approbation des devis pour le parcours patrimoine de Ménétreux-le-Pitois. Les membres du conseil acceptent cette proposition.

Le maire passe la parole à M. Patrick HUBERT, responsable du groupe de travail du projet « parcours patrimoine de Ménétreux -le-Pitois, pour qu'il présente les détails du projet.

Approbation du compte-rendu du 29 août 2025.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 août 2025 par les membres du conseil, à l'unanimité.

Logement communal rue du Patis : demande de location

Le maire rappelle que les travaux du logement rue du Patis **seront** bientôt terminés et présente à l'assemblée le courrier de M. Alexis Da Silva qui souhaiterait louer cet appartement à partir du 1^{er} novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de louer le logement rue du Patis à M. Alexis Da Silva, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

FIXE le prix du loyer mensuel à 450 € ;

DIT que la caution s'élève à 450 € ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Portail cimetière + cage escalier de la mairie : approbation des devis pour décapage.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la préparation du budget primitif, il a été prévu en fonctionnement le décapage des deux portails du cimetière et de la cage d'escaliers de la cave salle Louis Buffy.

Le maire présente à l'assemblée les devis de l'entreprise Pro-Decap avec décapage par sablage (1 803 € TTC pour les 2 portails du cimetière et 2 048.40 € TTC, pour la cage d'escaliers de la cave salle Louis Buffy) et les devis de l'entreprise Bourgogne Décapage Laser avec décapage au laser (1 121.60 € TTC pour les 2 portails du cimetière et 907.90 € TTC, pour la cage d'escaliers de la cave salle Louis Buffy).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Bourgogne Décapage Laser, pour les deux portails du cimetière, pour un montant de 1 121.60 € TTC ;

ACCEPTE le devis de l'entreprise Bourgogne Décapage Laser, pour la cage d'escaliers de la cave Louis Buffy, pour un montant de 907.90 € TTC ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

COSOLUCE : extension du logiciel de comptabilité pour les marchés publics

Le maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable demande aux mairies d'avoir un logiciel PES MARCHE (Protocole d'Echange Standard) pour répondre aux exigences de l'état dans la transmission des données concernant les marchés publics.

COSOLUCE nous propose la solution MAÎA qui nous permet de récupérer nos données de marchés directement dans notre logiciel de comptabilité Corail, ce qui facilite le travail du secrétariat et du SGC car aucune ressaisie n'est

nécessaire pour gérer le paiement des différentes factures émanant du marché concerné et permet de réduire les risques d'erreurs en assurant un contrôle automatique de cohérence des saisies des marchés.

Le devis pour la mise en service du PES MAÏA proposé par COSOLUCE, avec une remise de 10% **et** un engagement de 36 mois à compter de la date de 1ère facturation est de :

PES Marché MAÏ abonnement annuel : 92.82 € TTC

MAÏA, mise en service et accompagnement sur le poste principal : 189 € TTC.

Le maire précise que le tarif de l'abonnement annuel est revalorisé au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC.

PLUi : avis du plan local d'urbanisme intercommunal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5,

VU la délibération du Conseil communautaire du 5 mai 2022 prescrivant l'élaboration du PLUi, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2024 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt de projet de PLUi et bilan de la concertation.

VU le projet de PLUi arrêté et notifié aux communes et notamment les OAP et dispositions réglementaires,

CONSIDERANT que le projet de PLUi arrêté répond à la majorité des enjeux de la commune de Ménétreux-le Pitois, CONSIDERANT qu'en application des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'Urbanisme, la commune de Ménétreux-le Pitois a été invitée à donner son avis sur le projet de PLUi arrêté.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** au projet de PLUi arrêté
 - Le conseil municipal demande un plan pour Ménétreux-le Pitois, la Tuilerie et non être rattaché au plan de la commune de Venarey-Les Laumes
 - Zonage rue de la Fontaine : la parcelle AD n° 187 classée en NJ, le conseil municipal avait demandé de la classer en parcelle Uba et veut toujours la classer en Uba
 - OAP : la zone pavillonnaire rue du Patis, les réseaux en attente : eau : passe dans la parcelle / l'électricité est en attente rue du Mont Réa / assainissement est rue du Patis. Le conseil municipal demande que la date de réalisation soit à moyen/long terme
Le conseil municipal est contre l'implantation de 19 logements sur cette zone pavillonnaire, il veut avoir beaucoup moins de logements pour que cette zone ne ressemble pas à une ville
 - Zone économique : modification de l'accès : accès rue du Saussis Bailly et non route de Montbard : une parcelle est réservée à la future zone économique avec l'eau, l'électricité et l'assainissement en attente
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, de l'exécution de la présente décision.

Parcours patrimoine : acceptation devis

Le maire informe l'assemblée que le groupe de travail dirigé par M. Patrick Hubert pour valoriser le patrimoine de notre commune a terminé ses investigations.

Le maire rappelle que lors de la préparation du budget primitif, il a été prévu 7000 € en investissement, pour la matérialisation de ce parcours.

Le maire présente à l'assemblée les différents devis, pour la mise en place de ce parcours par des panneaux installés à différents endroits de la commune par les conseillers municipaux et des bénévoles soit :

SARL JM de Semur en Auxois : réalisation de 21 supports pour un montant de 3582 € TTC

GEDIMAT/STOCKER : sable, ciment et divers pour un montant de 180.80 € TTC

C2FICHET de Saint-Rémy : réalisation de 21 panneaux explicatifs pour un montant 837.60 € TTC

Bourgogne Digital Média de Venarey Les Laumes : création de 2 plaquettes graphiques, d'une vidéo et de photos pour un montant de 1180 € TTC

Soit un total de 5780.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis suivants :

SARL JM de Semur en Auxois : réalisation de 21 supports pour un montant de 3 582 € TTC

GEDIMAT/STOCKER : sable, ciment et divers pour un montant de 180.80 € TTC

C2FICHET de Saint-Rémy : réalisation de 21 panneaux explicatifs pour un montant 837.60 € TTC

Bourgogne Digital Média de Venarey Les Laumes : création de 2 plaquettes graphiques, d'une vidéo et de photos pour un montant de 1 180 € TTC

Soit un total de 5780.40 € TTC

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Informations et questions diverses.
--

Octobre rose.

Le conseil municipal fait le point sur l'organisation de la journée du 4 octobre pour la boucle rose, action pour Octobre Rose en faveur de la recherche contre le cancer du sein.

Projet agrivoltaïque sur les communes de Bussy-le-Grand, Lucenay le Duc, Eringes et Fontaines-en-Duesmois

Le maire présente à l'assemblée le projet agrivoltaïque de la société EUROWIND ENERGY, sur les communes de Bussy-le-Grand, Lucenay-le-Duc, Eringes et Fontaines-en-Duesmois pour information.

Une réunion aura lieu le 25 septembre à 18h30, à la mairie de Bussy-le-Grand.

Photo de groupe des habitants de la commune :

Le conseil municipal fixe la date pour la photo des habitants de la commune qui le désirent au dimanche 26 octobre à 10h30. La prise de vue sera réalisée par M. Emmanuel GILI qui réalise déjà la vidéo sur le patrimoine de la commune et précise que M. GILI ne prendra pas de supplément de prix.

Le maire propose de rédiger des bulletins d'inscriptions qui seront distribués avec le bulletin municipal d'octobre.

Le conseil municipal décide d'offrir le pot de l'amitié à la salle Louis Buffy après la photo.

Repas d'automne et colis des aînés :

Le maire rappelle que le repas d'automne des aînés de + de 70 ans de la commune aura lieu le dimanche 16 novembre à midi et sera animé par Jean BREANT.

Le maire informe l'assemblée qu'une réunion du Comité Consultatif de l'Action Sociale se réunira prochainement pour l'organisation de ce repas et de la distribution des colis.

Le maire propose de préparer la salle le samedi 15 novembre vers 9H et de fixer la date du jeudi 18 décembre pour la distribution des colis.

Travaux divers :

Le maire informe l'assemblée que la remise en peinture de tous les bancs de la commune, du bandeau de rive de la salle Louis Buffy ainsi que la mise aux normes du portail de l'aire de jeux et la remise en état des fixations de la balançoire ont été réalisées par M. BLANCHARD, M. Dominique HINTERMEYER, employé municipal et lui-même.

Nid de frelons asiatiques sous le hangar communal :

Le maire informe l'assemblée qu'un nid de frelons asiatiques s'est formé sous le hangar communal et a été détruit par l'entreprise GOTTL.

Fin de séance : 23h15